



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 4 FÉVRIER 2008,
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, À 20 H**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Raymond Beaudry
- Madame Sonya Pronovost
- Monsieur Jean-Robert Barnes
- Monsieur Benoît Massicotte
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Claude Pintal

réunis sous la présidence de monsieur Marcel P. Marchand, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2008-02-009

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès verbal de l'assemblée du 14 janvier 2008
4. Adoption des comptes à payer
5. Correspondance
6. Rapport du comité consultatif d'urbanisme
7. Demande de dérogation mineure pour autoriser le lotissement d'un terrain ayant un frontage de 8.76 m au lieu de 14 m sur le lot 102-P
8. Demande de dérogation mineure pour autoriser l'agrandissement de plus de 50 % d'un bâtiment dérogatoire avec des marges de recul arrières et latérales inférieures à celles prescrites au 58, rue Boucher
9. Demande de dérogation mineure pour autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire sans marge de recul au 644, rue Notre-Dame
10. Avis de présentation d'un règlement visant à décréter des travaux d'aménagement d'un système de traitement des eaux usées de la rue Jacob
11. Avis de présentation d'un règlement visant à décréter des travaux et leur financement pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur le boulevard de la Visitation et la rue Massicotte
12. Location d'un compteur postal
13. Journées de formation de l'ADMQ
14. Remerciements aux membres du CCU
15. Varia : Mandat à Pluritec inc.
Remerciements pour la journée la Grande Séduction à Champlain
16. Période de questions
17. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

2008-02-010

**ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 14
JANVIER 2008**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 14 janvier 2008 soit adopté tel que présenté

ADOPTÉ unanimement

2008-02-011

ADOPTION DES COMPTE À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Pintal

D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes apparaissant sur la liste des factures à payer en date du 14 janvier 2008 pour une somme n'excédant pas 110 085.27 \$ pour la Municipalité

Note

CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue au cours du mois de janvier est déposée

Note

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Monsieur Jean-Robert Barnes dépose le rapport du comité consultatif d'urbanisme du 21 janvier 2008.

2008-02-012

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR AUTORISER
LE LOTISSEMENT D'UN TERRAIN AYANT UN FRONTAGE
DE 8.76 M AU LIEU DE 14 M SUR LE LOT 102-P**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation a été présentée pour autoriser la subdivision du lot 102-P du cadastre de la paroisse de la Visitation de Champlain pour former deux (2) lots ayant chacun une superficie d'environ 1 200 m² et dont un des lots à un frontage de 8.76 m ;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation prescrit une superficie minimum de 375 m², un frontage sur rue de 14 m et un profondeur moyenne de 45 m pour les lots en milieu desservi ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande que la dérogation soit acceptée à condition que la marge de recul minimum de 3 m de la limite de terrain soit respectée pour le bâtiment du 1084, rue Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de lotissement a été modifié de façon à ce que la marge de recul soit respectée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Pintal

APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE le conseil municipal accepte la dérogation demandée et autorise le lotissement de deux (2) lots dont un a un frontage sur rue de 8.76 m



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

au lieu de 14 m tel que présenté sur le plan préparé par monsieur Jean Châteauneuf arpenteur-géomètre le 22 janvier 2008 minute 12712.

ADOPTÉ unanimement

2008-02-013

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR AUTORISER
L'AGRANDISSEMENT DE PLUS DE 50 % D'UN BÂTIMENT
DÉROGATOIRE AVEC DES MARGES DE REcul ARRIÈRES
ET LATÉRALES INFÉRIEURES À CELLES PRESCRITES AU
58, RUE BOUCHER**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée pour autoriser l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel de plus de 50 % de sa superficie originale en fonction de marges de recul latérale d'environ 2.5 m et arrière d'environ 14 m pour le 58 rue Boucher ;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation prescrit des marges de recul latérale de 4 m et arrière de 20 m ;

CONSIDÉRANT QU'une bande de protection des rives de 15 m s'applique à la propriété visée par la demande ;

CONSIDÉRANT QU'une dérogation a déjà été accordée pour la propriété du 54 rue Boucher afin de permettre l'implantation d'un nouveau bâtiment à 14 m de la rive (marge arrière) et 2 m de la limite est de la propriété ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande que l'agrandissement du bâtiment soit accordé à condition que la marge latérale soit maintenue ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE la dérogation demandée soit accordée et autorise l'agrandissement du bâtiment du 58, rue Boucher en conservant la marge de recul latérale existante du côté ouest.

ADOPTÉ unanimement

2008-02-014

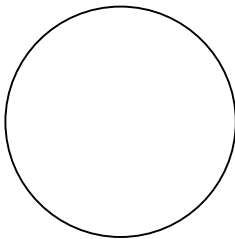
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR AUTORISER
L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE SANS
MARGE DE REcul AU 644, RUE NOTRE-DAME**

CONSIDÉRANT QU'une demande est présentée pour autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire à une distance de 13 po de la limite de terrain au 644, rue Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment accessoire est implanté dans le prolongement d'un abri d'auto existant ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande l'acceptation de la dérogation si le propriétaire voisin est d'accord avec le projet ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été modifiée le 22 janvier 2008 pour préciser que la distance de la limite de propriété était de 4 po plutôt que 13 po ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

CONSIDÉRANT QU'un plan préparé par monsieur Christian Francoeur, arpenteur démontre que le bâtiment est situé à quelques centimètres de la limite de terrain ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 640, rue Notre-Dame a pris connaissance de la demande et du plan de localisation et est d'accord avec le projet à condition que les eaux de pluie ne se déversent pas sur sa propriété ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE la Municipalité de Champlain accepte la dérogation demandée et autorise l'implantation d'un bâtiment accessoire à quelques centimètres de la limite de terrain du 644, rue Notre-Dame à la condition que des dispositions soient prises pour que les eaux de pluie ne se déversent sur le terrain voisin.

ADOPTÉ unanimement

Note

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT VISANT À DÉCRÉTER DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE LA RUE JACOB

AVIS est donné par monsieur Claude Pintal de la présentation, lors d'une prochaine assemblée de conseil, d'un règlement visant à décréter des travaux d'implantation d'un système de traitement des eaux usées pour le secteur de la rue Jacob et leur financement.

Note

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT VISANT À DÉCRÉTER DES TRAVAUX ET LEUR FINANCEMENT POUR LE PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SUR LE BOULEVARD DE LA VISITATION ET LA RUE MASSICOTTE

AVIS est donné par monsieur Raymond Beaudry de la présentation, lors d'une prochaine assemblée de conseil, d'un règlement visant à décréter des travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur le boulevard de la Visitation et la rue Massicotte et leur financement.

2008-02-015

LOCATION D'UN COMPTEUR POSTAL

CONSIDÉRANT QUE le contrat de location du système postal actuellement en fonction au bureau municipal se termine au mois de mars 2008 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire procéder à la location d'un nouveau système postal comprenant une base, une balance et un compteur postal ;

CONSIDÉRANT QUE Pitney Bowes a proposé un système postal pour une mensualité de 92.83 \$

CONSIDÉRANT QUE SBM inc. propose la location d'une base postale néopost IJ40, une balance WP5 et un compteur postal IJ40 en contrepartie d'une mensualité de 86.95 \$;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

CONSIDÉRANT QUE SBM inc. a un bureau à Trois-Rivières qui offre le service pour ses appareils ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

APPUYÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte

QUE la municipalité de Champlain autorise le secrétaire-trésorier à signer avec le représentant de SBM inc. un contrat de location d'un système postal Néopost aux conditions soumises.

ADOPTÉ unanimement

2008-02-016

JOURNÉE DE FORMATION DE L'ADMQ

CONSIDÉRANT QUE le programme de formation de l'ADMQ propose des formations sur la jurisprudence en droit municipal, sur la réglementation d'urbanisme et les nouvelles responsabilités pour l'eau potable dans la région.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Pintal

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

QUE monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier de la municipalité soit autorisé à participer aux formations de l'ADMQ.

ADOPTÉ unanimement

2008-02-017

REMERCIEMENTS AUX MEMBRES DU CCU

CONSIDÉRANT QUE messieurs Rolland Boisvert et Marcel Gervais ainsi que madame Christiane Simoneau ont décidé de ne plus siéger au CCU pour l'année 2008 ;

CONSIDÉRANT le travail important réalisé par les membres du CCU dans l'étude des différents dossiers relatifs à l'urbanisme ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

QUE des remerciements soient adressés à messieurs Rolland Boisvert et Marcel Gervais ainsi qu'à madame Christiane Simoneau pour leurs participations aux travaux du comité d'urbanisme.

2008-02-018

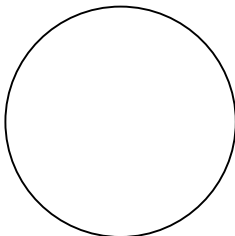
MANDAT À PLURITEC LTÉE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire procéder par appel d'offres publics pour la réalisation des travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur le boulevard de la Visitation et la rue Massicotte ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'ingénierie supplémentaires évalués à 4 500 \$ sont nécessaires pour la préparation des documents nécessaires à l'appel d'offres ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

QUE la municipalité de Champlain accorde un mandat à Pluritec Ltée pour la préparation des documents nécessaires à la demande de soumissions pour les travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur le boulevard de la Visitation et la rue Massicotte.

ADOPTÉ unanimement

2008-02-019

REMERCIEMENTS POUR LA JOURNÉE DE LA GRANDE SÉDUCTION

CONSIDÉRANT QUE le travail fait par monsieur Robert Audet et monsieur René Beaudoin pour l'organisation de la rencontre tenue à Champlain dans le cadre de la Grande Séduction des Chenaux a grandement contribué au succès de cette rencontre ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes
APPUYÉ à l'unanimité

QUE des remerciements soient adressés à monsieur Robert Audet et à monsieur René Beaudoin pour leur implication dans l'organisation de la Grande Séduction des Chenaux.

2008-02-020

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

Marcel P. Marchand, maire

Je soussigné, Jean Houde, secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses mentionnées ci-haut.

Jean Houde, secrétaire-trésorier